



PDG/DEL N° 94.080

Issy, le 14 FEV. 1994

Sénateur de la Vendée
Président du District de Noirmoutier

85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

Monsieur le Sénateur,

En réponse à votre courrier du 10 janvier concernant l'avis émis par l'IFREMER à propos du dévasage du Port de l'Herbaudière, je tiens à vous apporter les éclaircissements nécessaires.

Mes services ont été associés, dès les premières réunions, sur le choix du site des rejets de dévasage du Port de l'Herbaudière. C'est au cours de la réunion du 1er octobre 1992 à l'Herbaudière que l'IFREMER a :

- exprimé sa préférence pour le rejet sur le site de la Lambarde plus que celui de Luzan,
- émis des réserves sur la bonne dispersion du rejet projeté à Luzan,
- suggéré une étude de modélisation permettant d'améliorer la connaissance des conditions de dispersion,
- proposé que, dans le cas où le site de Luzan serait retenu, une étude et un suivi d'impact ultérieur soit assuré afin de pouvoir affiner les choix lors des futures opérations.

Le seul avis écrit a été exprimé, comme il se doit, à la demande des affaires maritimes le 17 juin 1993. Il est conforme à la position énoncée dès la première réunion et propose en outre que des mesures effectives pour interdire le ramassage des coquillages sur la zone soient prises pendant les travaux.

Il est regrettable que l'étude de modélisation n'ait pu être décidée malgré la demande du représentant de l'IFREMER lors d'une réunion à la sous-préfecture le 7/07/93.

Bien entendu je partage votre souci de participer à toutes les phases d'un dossier sur lequel nous sommes conduits à formuler un avis et je souhaite que les projets puissent bénéficier des outils que les progrès de la recherche mettent à disposition des décideurs.

Soyez persuadé, Monsieur le Sénateur, que j'attache la plus haute importance au développement de notre collaboration avec les collectivités locales et que celle-ci s'exprime par une amélioration constante de la qualité scientifique et technique de notre expertise.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président- Directeur Général